

Quiberon, le 20 août 2014

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 13 août 2014.

DESTINATAIRES

M. Bernard HILLIET, Maire	M. MARCHETTI, DGS
M. Roland LE GUENNEC, Maire-Adjoint	Aérodrome
Mme Marie-Eliane ROZO, Maire-Adjointe	Communication
M. Mamadou DANTE, Maire-Adjoint	Comptabilité
Mme Marie-Thérèse LE GAC, Maire-Adjointe	Criée
Mme Danielle MICHEL, Maire-Adjointe	Enfance Jeunesse
M. Jean-Luc GAGNEROT, Maire-Adjoint	Médiathèque
Mme Sérine BARBIN, Maire-Adjointe	Multi-Accueil
M. Serge BROSOLO, Maire-Adjoint	Pôle Population
Mme Sylviane TESSIER, Conseillère Municipale	Pôle social
M. Roland ROZO, Conseiller Municipal Délégué	Police municipale
Mme Maryvonne CORRIGNAN, Conseillère Municipale Déléguée	Ressources Humaines
Mme Chrystelle LASSERON, Conseillère Municipale	Services Techniques
M. Gabriel GODIN, Conseiller Municipal	Urbanisme
Mme Delphine LEVIEIL OGER, Conseillère Municipale	Centre Technique Municipal
M. Jacques VERMILLARD, Conseiller Municipal	Dossier
Mme Christiane COURDJIAN MOISSON, Conseillère Municipale	Presse
M. Gilles VASSEUR, Conseiller Municipal	Affichage
Mme Jeannette DREANO, Conseillère Municipale	
M. Olivier LE FLOCH, Conseiller Municipal	
Mme Marie-Laure LALOUE, Conseillère Municipale	
M. Jean-Michel BELZ, Conseiller Municipal	
Mme Sylvie BOSSARD, Conseillère Municipale	
M. Patrick LE ROUX, Conseiller Municipal	
Mme Christine POUILLET, Conseillère Municipale	
M. Gildas QUENDO, Conseiller Municipal	
Mme Annick DELAUNAY, Conseillère Municipale	
M. Jacques LEROY, Conseiller Municipal	
Mme Nadège BOIXEL-FREDET, Conseillère Municipale	



## Compte rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 13 août 2014

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville, le 13 août 2014, à 20 h 00, sous la présidence de Monsieur Bernard HILLIET, Maire.

Étaient présents : M. HILLIET, Maire, M. LE GUENNEC, Mme ROZO, M. DANTE, Mme LE GAC, Mme MICHEL, Mme BARBIN, M. BROSOLO, Maire-Adjoints, M. ROZO, Conseiller Municipal Délégué, Mme TESSIER, Mme LASSERON, M. GODIN, Mme Delphine LEVIEIL OGER, M. Jacques VERMILLARD, Mme COURDJIAN MOISSON, M. Gilles VASSEUR, Mme DREANO, Mme LALOUE, M. Bernard BOSSARD, Mme POUILLET, Mme DELAUNAY, Mme BOIXEL-FREDET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : M. Gildas QUENDO par Mme Christine POUILLET, M. LEROY par Mme Nadège BOIXEL-FREDET, M. Patrick LE ROUX par Mme Annick DELAUNAY, Mme Maryvonne CORRIGNAN par M. Bernard HILLIET, M. Olivier LE FLOCH par M. Roland ROZO, M. Jean-Luc GAGNEROT par Mme Delphine LEVIEIL-OGER

Excusé : M. Jean-Michel BELZ

Mme Chrystelle LASSERON est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

Comme vous le savez, nous avons un conseil municipal qui est extrêmement court. A l'ordre du jour, nous avons deux points, nous prendrons tout le temps nécessaire pour en débattre et à l'issue de ce conseil municipal nous levrons la séance et nous reviendrons sur un autre sujet, mais sans public, dans le cadre d'une réflexion du projet ZAC.

M. HILLIET « 1er point : participation des citoyens - Rapporteur : Mme Marie-Laure LALOUE »

Mme LALOUE : « Création d'un comité consultatif de la vie sportive :

La Municipalité souhaite favoriser le dialogue et l'échange entre la Ville et les associations sportives par la mise en place d'une instance au fonctionnement souple.

Cette instance peut être créée sous la forme d'un comité consultatif.

Aux termes de l'article L.2143-2 du CGCT, « *le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.(...)* ».

Sur proposition du maire, le conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat, ce dernier doit être présidé par un membre du conseil municipal désigné par le maire.

Le maire peut consulter le comité sur toute question entrant dans le champ d'activité des associations membres.

Il est proposé dans un premier temps de mettre en place ce comité pour les associations sportives.

Propositions de règles de composition et de fonctionnement :

**- composition**

8 représentants du monde associatif sportif

5 représentants du Conseil municipal dont un adjoint qui assure la présidence

Personnalités qualifiées en fonction de l'ordre du jour désignées par la présidence

Désignation des représentants du monde associatif.

Elle pourra avoir lieu sous la forme d'une élection

Collège des électeurs : les présidents des associations sportives

Candidats : toutes personnes souhaitant s'investir (membre ou pas d'une association)

**- fonctionnement**

Le plus souple possible. L'idée est de créer de la fluidité entre la municipalité et les associations.

La transparence et le dialogue sont assurés par la diffusion systématique des comptes rendus à l'ensemble des associations sportives et/ou concernées.

Les convocations sont faites par la présidence, le suivi administratif par les services municipaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un Comité Consultatif de la vie sportive selon les règles ci-dessous énoncées et de nommer comme représentants du Conseil Municipal :

- Mme MICHEL (Présidente)

- M. Mamadou DANTE

- M. Jacques VERMILLARD

- Mme Christine POUILLET

- M. Jacques LEROY »

M. HILLIET : « est-ce que vous avez des questions sur ce sujet ? on en a longuement débattu lors des commissions mais vous avez peut-être encore des questions ? pas de question ? nous allons donc passer au vote, qui s'abstient ? qui vote contre ? A l'unanimité. Je vous remercie.

2ème sujet d'urbanisme présenté par Mme BOSSARD : vente de terrain Société Aiguillon Construction – Avenue du Général de Gaulle – Rétrocession d'une partie de la voie d'accès :

La délibération n°68/2012 du 04 septembre 2012, et la délibération n°17/2014 du 25 février 2014 modifiant le périmètre suite à des négociations avec les Consorts Michon et Marchand, ont autorisé le Maire à signer l'acte de vente définitif avec la société Aiguillon Construction pour la réalisation de logements sociaux sur un terrain Avenue du Général de Gaulle. Le prix de vente a été fixé à 120 000€ HT pour une surface totale d'environ 2 326 m<sup>2</sup> (soit 51.59€/m<sup>2</sup>).

A l'issue de la réalisation des travaux, Aiguillon Construction souhaite rétrocéder, gratuitement, à la commune, et en prenant les frais d'acte et de géomètre à sa charge, une partie de la voirie et du cheminement piéton permettant l'accès (environ 300 m<sup>2</sup> sur 800 m<sup>2</sup>), avec une servitude de passage au profit d'Aiguillon Construction, des Consorts Michon et des Consorts Marchand (cf plan de servitude).

Ceci permettrait de faciliter les conditions d'accès de ce programme de logements 100% social. De plus, si la parcelle AM 1067 des Consorts Marchand était rattachée dans le futur à la parcelle AM 1030 située au nord, cette parcelle perdrait le bénéfice de la servitude sur cette assiette de voie.

Aiguillon Construction s'engagera à respecter le cahier des charges transmis par la commune

pour la réalisation de la voirie et des réseaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette rétrocession permettant la réalisation de 12 logements aidés par la société Aiguillon.

M. HILLIET « vous aviez un plan qui était joint à votre ordre du jour, vous avez pu constater sur ce plan que ce que nous vous demandons là fait partie d'un préalable pour que le projet de 12 logements sociaux puisse être réalisé. Avez-vous des questions sur le sujet ? qui s'abstient ? qui vote contre ? à l'unanimité, projet accepté ».

La séance est levée.

Le Maire,

Bernard HILLIET